

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **lundi 11 juillet 2022**, à 19 h 30, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents:

Le maire, monsieur Michel Dupuis

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

Était aussi présent : M. René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

Monsieur le Maire amorce la séance par un moment de réflexion et constate le quorum.

1.2. Adoption de l'ordre du jour

169-07-2022

Sur la proposition de M^{me} Roxane Perreault,
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

1. Législation

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

1.3. Adoption du règlement 824-2022 abrogeant le règlement 677-2014 (pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 30 000 \$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 550-2003, 554-2004, 555-2004, 556-2004, 557-2004, 558-2004, 560-2004, 597-2007, 598-2007, 606-2008, 607-2008, 608-2008 et 610-2008 de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare)

1.4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 825-2022, décrétant un emprunt n'excédant pas 1 872 060 \$, pour la réfection de 9 voies de circulation

2. Administration générale

2.1. Modification aux contrats individuels des employés non syndiqués et cadres de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1. Permis pour coupe d'arbres – demande à l'inspecteur de rédiger et signer le permis 9364-1991 Québec inc.

4. Période de questions

170-07-2022

1.3 Adoption du règlement 824-2022 abrogeant le règlement 677-2014 (pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 30 000 \$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 550-2003, 554-2004, 555-2004, 556-2004, 557-2004, 558-2004, 560-2004, 597-2007, 598-2007, 606-2008, 607-2008, 608-2008 et 610-2008 de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare)

ATTENDU QUE le conseil municipal n'a pas eu de frais de financement lors du refinancement des règlements d'emprunt numéros 550-2003, 554-2004, 555-2004, 556-2004, 557-2004, 558-2004, 560-2004, 597-2007, 598-2007, 606-2008, 607-2008, 608-2008 et 610-2008 de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun d'abroger le règlement 677-2014;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné et que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le 4 juillet 2022;

EN CONSÉQUENCE

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'adopter le Règlement 823-2022, abrogeant le règlement 677-2014 (pourvoyant à l'appropriation d'une somme de 30 000 \$, par un emprunt, pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt numéros 550-2003, 554-2004, 555-2004, 556-2004, 557-2004, 558-2004, 560-2004, 597-2007, 598-2007, 606-2008, 607-2008, 608-2008 et 610-2008 de la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare) tel que présenté.

171-07-2022

1.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 825-2022, décrétant un emprunt n'excédant pas 1 872 060 \$ pour la réfection de 9 voies de circulation

M. Jean Lemieux, conseiller du district n°5, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 825-2022, décrétant un emprunt n'excédant pas 1 872 060 \$ pour la réfection de 9 voies de circulation;
- dépose ledit projet de règlement 825-2022.

2. Administration générale

2.1. Modification aux contrats individuels des employés non syndiqués et cadres de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare

172-07-2022

ATTENDU QUE le conseil municipal désire modifier le contrat de travail individuel des employés non syndiqués et cadres de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M^{me} Annie Neveu,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

- 2- D'autoriser le directeur général à signer les addendas aux contrats individuels des employés non syndiqués et cadres de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare;
- 3- D'imputer la dépense aux différents postes de salaire.

3. Urbanisme et mise en valeur du territoire

3.1 Permis pour coupe d'arbres – demande à l'inspecteur de rédiger et signer le permis M. Grégoire

173-07-2022

ATTENDU QUE la demande de coupe d'arbre de 9364-1991 Québec inc. sur le lot 6 362 915 (en arrière de la rue du Faubourg), déposée le 6 juillet 2022;

ATTENDU le plan daté du 9 juin 2022 et réalisé par firme Soli environnement, indiquant la localisation des forages requis pour l'analyse des sols en vue de faire un projet domiciliaire;

ATTENDU QUE le projet ne peut correspondre aux exigences des règlements 774-2019 et 775-2019, puisque les règlements ne prévoient pas ce type de projet;

ATTENDU QUE modifier la réglementation afin permettre de tel projet pourrait ouvrir la porte à des demandes abusives;

ATTENDU QUE la demande nous apparaît particulière et qu'elle se produira que dans de très rare cas;

ATTENDU QUE dans ces conditions, le Conseil municipal ne considère pas nécessaire de modifier la réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Frédéric Bourgeois,
Appuyée par M^{me} Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les membres du conseil :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal demande à l'inspecteur en bâtiment et environnement, qui est responsable de la délivrance des permis et des certificats d'autorisation, de procéder à la délivrance du permis de coupe d'arbres selon le plan de Soli environnement et la demande de 9364-1991 Québec inc., représenté par M. Jonathan Grégoire, daté du 6 juillet 2022.

4. Période de questions

Sur ce, la séance est levée à 19 h 39.

Michel Dupuis
Maire

René Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.